

Commune de Chêne-Bougeries, Marie-Thérèse Lamagat, conseillère municipale indépendante
Conseil municipal du 23 juin 2022

Motion

« Que la fête soit belle »

En 2026, c'est-à-dire presque demain, notre Commune fêtera son 225ème anniversaire puisque que Chêne-Bougeries a été détachée de Thônex en 1801. A noter que le premier conseil municipal après l'indépendance de notre Commune s'est tenu le 13 octobre 1801.

Si j'en crois l'ouvrage "Chêne-Bougeries des origines à nos jours", les premières années de l'indépendance n'ont pas été faciles, en particulier du point de vue financier. Par contre les débits de boissons étaient légion ! Si cet excellent document ne figure pas encore en bonne place dans votre bibliothèque, il est en vente à la mairie



(Source : www.chene-bougeries.ch)

Je propose que les autorités de la Commune organisent des festivités pour ce 225ème anniversaire. Ce sera l'occasion de réunir les communiera autour d'un thème fédérateur qui contribuera certainement à intégrer les nouveau habitants de notre belle ville.

Le Conseil municipal de la Ville de Chêne-Bougeries invite donc le Conseil administratif à :

- oeuvrer de concert avec la commission Culture ou une commission ad hoc pour imaginer, planifier et organiser ce jubilé;
- prévoir les sommes nécessaires dans les futurs budgets annuels.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs le Conseillers Municipaux, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.